

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BAINS**

**Séance du 03 mars 2023**

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15  
En exercice : 15  
Présents : 11  
Procurations : 1  
Absents : 3  
Votants : 12

Date de la convocation  
Le 27 février 2023

Date d'affichage  
Le 07 mars 2023

Le 03 mars 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Cécile HAON - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE.

Représenté : Roselyne BRIVES (Pouvoir à Marie-Françoise FAVIER).

Absents : Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Alexis NUEL.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet de la délibération**

**Approbation  
du Procès-Verbal  
du 30/01/2023**

Madame Sylvette JEAN, secrétaire de séance, procède à la lecture du procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal soit du 30/01/2023.

Madame Marie-Françoise FAVIER, Maire, demande si ce procès-verbal appelle des observations et le met aux voix par vote à main levée.

Le Conseil Municipal approuve le Procès-Verbal de la séance précédente du conseil municipal soit du 30/01/2023.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 07 mars 2023  
Et publication ou notification  
Du 07 mars 2023

VOTE		
Nombre de votants	12	
Nombre de suffrages exprimés	12	
	POUR	11
	CONTRE	0
	ABSTENTION	1
		Cécile HAON

Le Maire,  
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,  
S. JEAN.

**AR Prefecture**

043-214300188-20230303-08\_2023-DE  
Reçu le 07/03/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BAINS**

**Séance du 03 mars 2023**

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Procurations : 1
Absents : 3
Votants : 12

Date de la convocation  
Le 27 février 2023

Date d'affichage  
Le 07 mars 2023

Le 03 mars 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Présents : Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Cécile HAON - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE.

Représenté : Roselyne BRIVES (Pouvoir à Marie-Françoise FAVIER).

Absents : Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Alexis NUEL.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet de la délibération**

**Approbation  
Compte de Gestion –  
Budget 2022**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 07 mars 2023  
Et publication ou notification  
Du 07 mars 2023

VOTE		
Nombre de votants	<b>12</b>	
Nombre de suffrages exprimés	<b>12</b>	
POUR	<b>12</b>	
CONTRE	<b>0</b>	
ABSTENTION	<b>0</b>	

Le Maire,  
M.- F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,  
S. JEAN.

**AR Prefecture**

043-214300188-20230303-09\_2023-DE  
Reçu le 07/03/2023

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

**Date de convocation : 27 février 2023**

**Séance du 03 mars 2023 à 20h30**

VOTE	
Nombre de votants	10
Nombre de suffrages exprimés	10
POUR	10
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de **Monsieur Albert BOYER** délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par **Madame Le Maire**, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
<b>COMPTES ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		207 191,15		102 126,62		309 317,77
Opérations de l'exercice	741 321,26	1 088 398,20	776 035,13	799 872,52	1 517 356,39	1 888 270,72
<b>TOTAUX</b>	741 321,26	1 295 589,35	776 035,13	901 999,14	1 517 356,39	2 197 588,49
Résultats de clôture		554 268,09		125 964,01		680 232,10
Restes à réaliser			164 899,06	136 666,73	28 232,33	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	741 321,26	1 295 589,35	940 934,19	1 038 665,88	1 682 255,45	2 334 255,23

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Madame le Maire s'est retirée au moment du vote du compte administratif.**

**Elle ne peut ainsi représenter Mme Roselyne BRIVES.**



L'Adjoint au Maire,  
**A. BOYER.**

Le Secrétaire de Séance,  
**S. JEAN.**

AR Prefecture

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE BAINS**

**Séance du 03 mars 2023 à 20h30**

**CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Date de la convocation : 27 février 2023

Le conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022

Statuant sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif présente :

<b>Un excédent de fonctionnement de clôture de</b>	<b>554 268,09 €</b>		<b>Un déficit de fonctionnement de clôture de</b>	<b>/</b>
--	---------------------	--	---	----------

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>POUR MEMOIRE</b>	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> (prévu au budget – C/023)	
	<b>AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
	<ul style="list-style-type: none"><li>Exécution du virement à la section d'investissement Besoin d'auto-financement (Compte 1068)</li></ul>	
	<b>SOLDE DISPONIBLE :</b>	
	<ul style="list-style-type: none"><li>Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068)</li></ul>	<b>170 000,00 €</b>
	<b>AFFECTATION A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
	<ul style="list-style-type: none"><li>Affectation à l'excédent de fonctionnement reporté. (report à nouveau créditeur) (ligne 002)</li></ul>	<b>384 268,09 €</b>

<b>VOTE</b>		
<b>Nombre de votants</b>	<b>12</b>	
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	<b>12</b>	
<b>POUR</b>	<b>12</b>	
<b>CONTRE</b>	<b>0</b>	
<b>ABSTENTION</b>	<b>0</b>	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 07 mars 2023  
Et publication ou notification  
Du 07 mars 2023

Le Maire,  
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,  
S. JEAN.

AR Prefecture

043-214300188-20230303-11\_2023300  
Reçu le 07/03/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BAINS**

**Séance du 03 mars 2023**

Nombre de membres :

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 10
Procurations : 0
Absents : 5
Votants : 10

Date de la convocation  
Le 27 février 2023

Date d'affichage  
Le 07 mars 2023

Le 03 mars 2023 à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Marie-Françoise FAVIER, Maire.

**Présents :** Mmes - Ms : Marie-Françoise FAVIER - Albert BOYER - Sylvette JEAN - Alain ROBERT - André BAUGÉ - Michel MARTIN - Cécile HAON - Annie EXBRAYAT - Marie-France RAUST - Pierre-Yves BERAUD - Yoann VOLLE.

**Représenté :** Roselyne BRIVES (Pouvoir à Marie-Françoise FAVIER).

**Absents :** Carine CHACORNAC - Céline FOUILLIT - Alexis NUEL.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Sylvette JEAN, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet de la délibération**

**Urbanisme ;  
Personne intéressée :  
Désignation d'un membre  
du Conseil Municipal**

Mme Marie-Françoise FAVIER, étant concernée par cette question, a quitté la salle pour cette délibération et n'a pas pris part au vote.

Il est exposé que conformément à l'Article L422-7 du code de l'urbanisme :

« Si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

La Société EVYNERGIE, mandatée par M. Serge FAVIER, époux de Madame le Maire, ayant déposé une Déclaration Préalable N° DP 043 018 23 P0006 en date du 27 Février 2023, il est nécessaire que le Conseil Municipal désigne un de ses membres afin de signer toute pièce relative au dossier susvisé.

Après en avoir délibéré, en l'absence de Madame le Maire qui n'a pas pris part au débat et au vote, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés désignent M. Albert BOYER afin de signer toutes les pièces relatives au dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le 07 mars 2023  
Et publication ou notification  
Du 07 mars 2023

VOTE		
Nombre de votants	<b>10</b>	
Nombre de suffrages exprimés	<b>10</b>	
POUR	<b>10</b>	
CONTRE	<b>0</b>	
ABSTENTION	<b>0</b>	

Le Maire,  
M.-F. FAVIER.



Le Secrétaire de Séance,  
S. JEAN.

**AR Prefecture**

043-214300188-20230303-12\_2023-DE  
Reçu le 07/03/2023